

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

Le trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE; conseillers.

Absents excusés : Thierry FAYET, Pascal LEVALLOIS

Date de convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 03/07/2017

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
3. Installation d'une prise de courant 5 fils à la salle des fêtes
4. Lampe d'éclairage du local face à MADP
5. Entretien des lampadaires des lotissements Le Tertre et Les Tilleuls
6. Problème d'évacuation des eaux pluviales
7. Questions et informations diverses :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Procès verbal joint en annexe

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION D'UNE PRISE DE COURANT 5 FILS À LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente les différents devis. Il propose de retenir l'entreprise Jacques Léon. Le montant des travaux est de 474.24 € TTC

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION D'UN POINT LUMINEUX AU LOCAL FACE MADP

Monsieur le Maire présente les différents devis. Il propose de retenir l'entreprise Jacques Léon. Le montant des travaux est de 593.28 € TTC

NETTOYAGE DES LAMPADAIRES LOTISSEMENTS « LE TERTRE » ET « LES TILLEULS »

Monsieur le Maire présente les différents devis. Il propose de retenir l'entreprise Jacques Léon. Le montant des travaux est de 369.20 € TTC pour 11 lampadaires.

PROBLÈME D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire précise que les eaux pluviales ne s'écoulent pas correctement rue de l'Eglise. Des conduites semblent détériorées. Un nettoyage à haute pression a été effectué et des regards vont être remis en état.

TOITURE DU CLOCHER

Monsieur le Maire précise que des ardoises tombent régulièrement du clocher. Dans l'attente de la réfection totale du clocher il a demandé un devis d'entretien de la toiture. Vu le montant assez important le conseil préfère reporter les travaux tant qu'il n'y a pas de caractère d'urgence.

RALENTISSEURS

Suite au comptage de vitesse effectué début juin, Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur Montiero pour évoquer l'éventuelle installation de ralentisseurs dans le bourg.

QUESTIONS DIVERSES

- Relance de la commune pour un projet d'éoliennes. L'ensemble du conseil s'oppose à ce projet.
- Fleurissement : le jury du Conseil Départemental sera présent à Coulimer le mercredi 5 juillet

Fin de la séance à 23 h